

Mémento de l'enfance et de la jeunesse... en Fédération Wallonie-Bruxelles 2010



Réalisation : Dominique Delvaux, Michel Vandekeere et Malvina Govaert Mise en page : David Deschryver

Nos remerciements à La direction générale Statistique et Information économique, l'office de la Naissance et de l'Enfance, l'administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, l'administration générale des Personnels de l'Enseignement, la direction générale de l'Aide à la Jeunesse, la direction générale de la Santé, le service de l'éducation permanente, le service de la Jeunesse et le Service général des Arts de la scène.

octobre 2011 - Dépôt légal : D/2011/8651/2

1. Table des matières

1.	Introduction	5
2.	Les enfants et les jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles	
	2.1. La population	
	2.2. Les jeunes	10
	2.3. La part des jeunes	14
	2.4. Les perspectives	
3.	Les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles	18
	3.1. L'Enseignement	18
	3.1.1. L'enseignement obligatoire	18
	3.1.2. Les boursiers	19
	3.1.3. Les indicateurs de l'enseignement	
	3.2. L'ONE	
	3.2.1. L'accueil des enfants de 0 à 3 ans	24
	3.2.2. L'accueil des enfants durant leur temps libre	
	3.2.3. L'accompagnement	
	3.3. L'Aide à la Jeunesse	
	3.4. La Culture	
	3.4.1. Les centres d'expression et de créativité	

	3.4.2. Le service de la Jeunesse	40
	3.5. Le Sport	
	3.6. La Santé	
	Budget	
5.	La qualité de vie à l'école	54
6.	Liste des tableaux	57
7.	Liste des figures	59

1. Introduction

Nous souhaitons donner un aperçu rapide des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ciblent l'enfance et la jeunesse, esquisse des aspects chiffrés d'un état des lieux. En effet, une des missions de l'Observatoire est de faire l'inventaire des données sociales qui permettent de mieux comprendre l'enfance et la jeunesse. Dans cette perspective, un constat s'impose : les institutions publiques sont de plus en plus nombreuses à rendre accessibles, particulièrement par la publication de tableaux sur internet, les données détaillées qui reflètent leur activité ou qui permettent de la mesurer.

Dans ce mémento, nous proposons d'abord une synthèse des données démographiques et sociales, synthèse réalisée par l'Observatoire.

Viennent ensuite les informations principales qui nous ont été communiquées par les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'ONE : qu'ils soient ici remerciés.

Enfin, cette année, la section spécifique du Mémento fera découvrir aux lecteurs quelques chiffres tirés d'une enquête de l'Observatoire sur le bien-être des enfants à l'école.

2. Les enfants et les jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles

2.1. La population

Tableau I. La population en 2008

Mouvement de la population en 2008	Belgique	Région de Bruxelles-Ca- pitale	Région fla- mande	Région wal- lonne	- dont Commu- nauté germa- nophone	Fédération Wallonie- Bruxelles
Population au 1er janvier 2008	10.666.866	1.048.491	6.161.600	3.456.775	74.169	4.431.097
Naissances	128.049	17.730	69.928	40.391	704	57.417
Décès	104.587	9.517	57.760	37.310	690	46.137
Taux de natalité (‰)	12,00	16,91	11,35	11,68	9,49	12,96
Taux de mortalité (%)	9,80	9,08	9,37	10,79	9,30	10,41
Solde naturel	23.462	8.213	12.168	3.081	14	11.280
Population au 1er janvier 2009	10.753.080	1.068.532	6.208.877	3.475.671	74.540	4.469.663
Accroissement	86.214	20.041	47.277	18.896	371	38.566
Indice d'accroissement	100,81	101,91	100,77	100,55	100,50	100,87

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, Données démographiques de base - 2008

Tableau 2. La population en 2009

Mouvement de la population en 2009	Belgique	Région de Bruxelles-Ca- pitale	Région fla- mande	Région wal- lonne	- dont Commu- nauté germa- nophone	Fédération Wallonie- Bruxelles
Population au Ter janvier 2009	10.753.080	1.068.532	6.208.877	3.475.671	74.540	4.469.663
Naissances	127.297	18.176	68.925	40.196	742	57.630
Décès	104.509	9.434	58.332	36.743	673	45.504
Taux de natalité (‰)	11,84	17,01	11,10	11,56	9,95	12,89
Taux de mortalité (‰)	9,72	8,83	9,39	10,57	9,03	10,18
Solde naturel	22.788	8.742	10.593	3.453	69	12.126
Population au 1er janvier 2010	10.839.905	1.089.538	6.251.983	3.498.384	75.222	4.512.700
Accroissement	86.825	21.006	43.106	22.713	682	43.037
Indice d'accroissement	100,81	101,97	100,69	100,65	100,91	100,96

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, Données démographiques de base - 2009

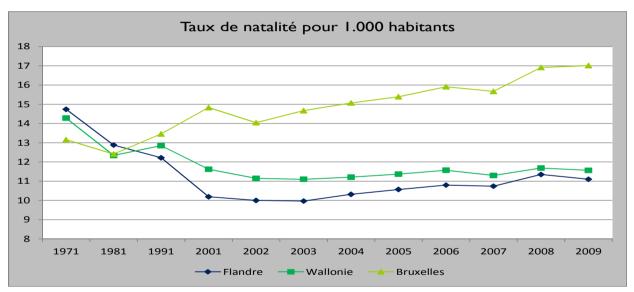
Comment traiter, dans les statistiques de population, le cas des néerlandophones de Bruxelles quand on ne dispose plus d'informations fiables sur la part qu'ils représentent dans la population mais aussi quand on sait comment, dans cette même région, la langue usuelle peut ne pas totalement influencer le choix des services (enseignement, accueil d'enfant ou encore loisirs) auxquels les enfants et les jeunes participent ?

¹ puisque cette information est supprimée des recensements depuis 1961

Dès lors, nous ne proposons pas de « correction » en % du chiffre de la population de la Région de Bruxelles : à chacun d'y appliquer (ou de ne pas y appliquer) une proportion pour mieux refléter les caractéristiques de son activité. Ainsi, par exemple, l'ONE applique une estimation de 10 % des moins de 3 ans en Région de Bruxelles-Capitale tandis que Kind en Gezin – l'ONE en Communauté flamande – prend comme base pour sa programmation 30 %.

Aux deux extrêmes, attirons l'attention sur le taux de natalité en Région bruxelloise et le taux de mortalité en Région wallonne.

Figure 1.



Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Tandis que le taux de natalité de la Région wallonne augmente lentement et légèrement depuis 2003, il s'envole en Région de Bruxelles-Capitale, augmentant de plus de 1 pour mille en un an !

2.2. Les jeunes

Les enfants et les jeunes : ce qui les distingue dans la population, c'est d'abord leur âge. Mais quel âge ? Dans le rapport Youth in Europe² publié par Eurostat fin 2009, on trouve des indications comparées sur les limites institutionnelles ou culturelles de « jeune » ainsi :

Tableau 3. Quelques déterminants de l'âge adulte

		Belgique
Limite d'âge pour les allocations familiales		18
Âge maximum d'une prolongation des allocations familiales		25
Âge de fin de scolarité obligatoire à temps plein		15
Âge du droit de vote		18
Âge minimum pour être candidat à une élection		18
Âge moyen des jeunes quittant le domicile parental (2007)	Hommes	27
	Femmes	25

Source : Youth in Europe, Eurostat, 2009, p. 18 et 29

En Belgique, il y a d'abord les mineurs, jusqu'à 18 ans. Cette limite correspond à la définition de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle correspond aussi à la fin de l'obligation scolaire et donc à la possibilité d'entrée dans la vie active. Et pourtant quand on va à l'athénée ou à l'école technique, on n'est plus un enfant ; et pourtant, quand on est inscrit dans un graduat ou à l'université, on n'est pas encore un adulte et on a 19 ou 24 ans. Nous avons dès lors choisi de faire figurer dans ce Mémento les informations détaillées jusqu'à l'âge de 29 ans quand nous en disposions.

² http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-78-09-920/EN/KS-78-09-920-EN.PDF, consulté le 7 septembre 2011.

Tableau 4. La population selon les groupes d'âge au 1er janvier 2010

Population au ler janvier 2010	Belgique	Région fla- mande	Région de Bruxelles-Ca- pitale	Région wal- lonne	dont Commu- nauté germano- phone	Fédération Wal- Ionie-Bruxelles
0 à 17 ans	2.214.156	1.225.426	240.742	747.988	15.329	973.401
Répartition	100	55,35	10,87	33,78	0,69	43,96
18 à 64 ans	6.765.590	3.891.512	696.717	2.177.361	46.357	2.827.721
65 ans et plus	1.860.159	1.135.045	152.079	573.035	13.536	711.578
Total	10.839.905	6.251.983	1.089.538	3.498.384	75.222	4.512.700
Répartition	100	57,68	10,05	32,27	0,69	41,63

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, Structure de la population

Pour ce qui est de la répartition spatiale des moins de 18 ans, plus de 4 jeunes belges sur 10 habitent en Fédération Wallonie-Bruxelles, soit 34 % en Région wallonne et 11 % en Région de Bruxelles-Capitale mais la Fédération Wallonie-Bruxelles ne rassemble que 41 % de la population totale : le poids des jeunes constitue donc une spécificité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, liée bien sûr au dynamisme démographique de la région bruxelloise.

Figure 2

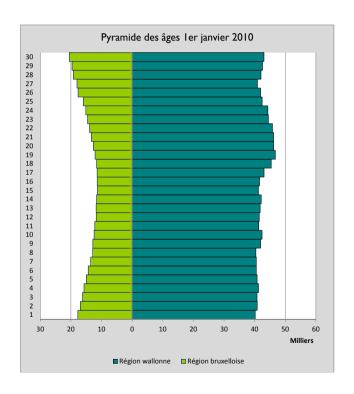


Tableau 5. La population de moins de 30 ans

Population au 1er janvier 2010	Belgique	Région fla- mande	Région de Bruxelles-Ca- pitale	Région wal- lonne	dont commu- nauté germa- nophone	Fédération Wallonie- Bruxelles
Moins de 3 ans	380.762	208.098	50.861	121.803	2.134	170.530
De 3 à moins de 6 ans	368.999	201.332	45.061	122.606	2.228	165.439
Moins de 6 ans	749.761	409.430	95.922	244.409	4.362	335.969
De 6 à moins de 12 ans	715.751	391.904	75.600	248.247	5.042	318.805
De 12 à moins 18 ans	748.644	424.092	69.220	255.332	5.925	318.627
Moins de 18 ans (mineurs)	2.214.156	1.225.426	240.742	747.988	15.329	973.401
De 18 à moins de 25 ans	929.428	515.457	97.729	316.242	6.662	407.309
De 25 à moins de 30 ans	691.709	386.076	95.080	210.553	3.951	301.682
Moins de 30 ans	3.835.293	2.126.959	433.551	1.274.783	25.942	1.682.392
Population totale	10.839.905	6.251.983	1.089.538	3.498.384	75.222	4.512.700

Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, Données démographiques de base au 1er janvier 2008

Nous utilisons ici les tranches d'âge significatives pour les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.3. La part des jeunes

Tableau 6. La part des mineurs dans la population

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région wallonne	dont Cté Germa- nophone	Fédération Wallo- nie-Bruxelles				
Part des 0-18 dans la population									
en 1991		20,70%	22,70%	21,57%	22,21%				
en 2000		21,10%	22,20%	22,39%	21,96%				
en 2009	20,43%	22,10%	21,38%	20,38%	21,57%				
Rapport entre les gro	oupes d'âge								
entre 0-18 et 65+									
en 1991		1,18	1,47	1,61	1,4				
en 2000		1,26	1,32	1,42	1,31				
en 2009	1,19	1,58	1,31	1,13	1,37				
entre 0-18 et 18 à 65									
en 1991		0,33	0,37	0,33	0,36				
en 2000		0,34	0,36	0,36	0,36				
en 2009	0,33	0,35	0,34	0,33	0,34				

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique. Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

2.4. Les perspectives

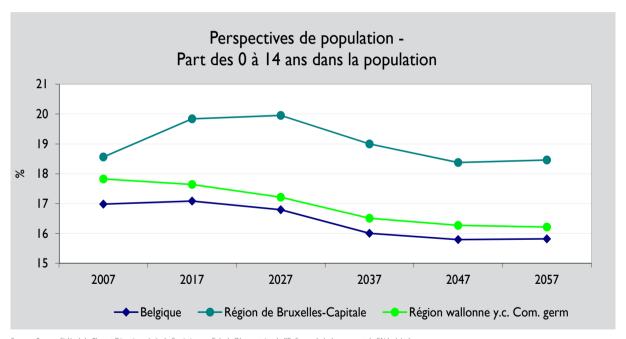
Le Bureau fédéral du Plan et la direction générale Statistique et Information économique du SPF Économie ont publié les projections de la population belge jusqu'en 2060³.

Les perspectives 2007-2060 ont pour point de départ les observations au l'er janvier 2007. Elles couvrent 54 années de simulation jusque 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge et sexe et les tableaux détaillés peuvent être téléchargés sur le site : www.statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/perspectives/.

Nous en avons extrait quelques éléments relatifs à la population des jeunes.

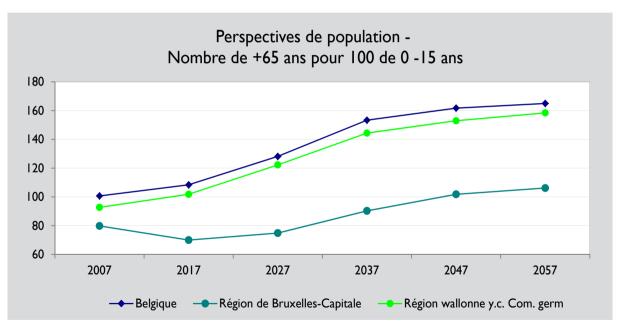
³ Perspectives de population 2007-2060 », Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique et Information économique avec la collaboration du Comité scientifique d'accompagnement, Planning Paper Bureau fédéral du Plan, 105, mai 2008

Figure 3.



Source : Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Figure 4.



Source : Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique — Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

3. Les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles

3.1. L'Enseignement

Toutes les informations sur l'enseignement sont disponibles sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.statistiques.cfwb.be

L'enseignement est obligatoire de 6 à 18 ans et les enfants peuvent fréquenter l'école maternelle dès 2,5 ans.

3.1.1. L'enseignement obligatoire

Tableau 7. Nombre d'établissements scolaires en 2009-2010

Établissements scolaires	FW-B	Communal	Provincial	Autres	Libre	Total
Fondamental ordinaire	159	939	1	0	733	1832
Secondaire ordinaire	129	39	45	2	296	509
CEFA	10	4	9	0	20	43
Fondamental spécialisé	32	33	9	I	69	144
Secondaire spécialisé	17	8	9	2	54	90

Source : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Tableau 8. Population scolaire en 2009-2010 (date de référence : 15 janvier 2010)

Élèves le 15 janvier 2010	FW-B	Officiel subv.	Libre subv.	Total
Maternel ordinaire	13.102	95.382	69.754	178.238
Primaire ordinaire	26.562	150.143	129.318	306.023
Secondaire ordinaire	80.760	55.867	209.781	346.408
Maternel spécialisé	260	392	618	1.270
Primaire spécialisé	4.121	5.086	6.922	16.129
Secondaire spécialisé	4.009	3.263	8.270	15.542

Source : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

3.1.2. Les boursiers

En fonction des revenus des parents ou de leurs revenus, les étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur peuvent obtenir à la Fédération Wallonie-Bruxelles des bourses ou des prêts d'étude. Si vous souhaitez en savoir davantage sur les allocations et prêts d'études, toutes les informations sont disponibles : https://www.enseignement.cfwb.be/BURS_WEB/faces/Accueille/d_index.jsp.

Tableau 9. Les boursiers

2009-2010	Allocations secondaires	Allocations supérieures
Demandes	108.733	43.552
Bénéficiaires	90.118	33.009
Taux d octroi	82,84%	77,22%
Allocation moyenne (euros)	218,06	1027,72
Montant total	1.9651.254,89	33.924.148,68
Répartition secondaire/supérieur	37,76%	62,24%
Total secondaire et supérieur en euros	53.575.404	

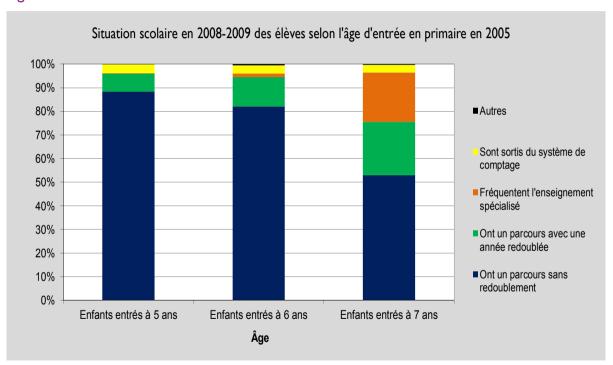
Source: Allocations et prêts d'études 2008-2009. Rapport d'activité.

3.1.3. Les indicateurs de l'enseignement

La cinquième édition du recueil des indicateurs est parue : elle est accessible sur le site et nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire quelques extraits... pour donner au lecteur l'envie d'aller voir plus loin et de mieux comprendre, grâce aux excellents commentaires des graphiques et des tableaux comment évolue l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les publications complètes sont disponibles sur www.enseignement.be/indicateursenseignement.

Nous avons choisi d'illustrer le parcours sur 4 ans d'élèves entrant en l'ère année primaire ordinaire afin de mettre en lumière les parcours différenciés que les enfants sont amenés à prendre en fonction de l'âge d'entrée dans l'enseignement obligatoire.

Figure 5.



Source: Les indicateurs de l'enseignement, n° 5, 2010, p.34.

Trois ans plus tard, nous observons que:

- Parmi les enfants entrés « à l'heure » à l'école primaire (6 ans), 82,6 % ont un parcours sans redoublement; 12,4 % ont été inscrits deux années de suite dans la même année d'études et ont donc « un an de retard » et 1,6 % fréquentent l'enseignement spécialisé.
- Parmi les enfants entrés « en avance » à l'école primaire (5 ans), 88,5 % ont un parcours sans redoublement; 7,6 % ont été inscrits deux années de suite dans une même année d'études et ont donc « un an de retard » et quasi aucun enfant (0,1 %) ne fréquente l'enseignement spécialisé.
- Parmi les enfants entrés « en retard » (7 ans), seuls 53,1 % ont un parcours sans redoublement; 22,6 % ont été inscrits deux années de suite dans la même année d'études et ont donc « un an de retard » tandis que 21,0 % fréquentent l'enseignement spécialisé.

Le retard scolaire se développe dès l'entrée dans l'enseignement primaire : I élève sur 8 entré en Ière primaire subit un maintien dans les trois années scolaires suivantes et ce phénomène s'observe plus fréquemment chez les élèves entrés à 7 ans en primaire.

3.2. L'ONE

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est un organisme d'intérêt public dont les missions sont définies dans un décret. Les modalités pratiques et les orientations de ses missions sont précisées dans un Contrat de gestion conclu entre l'ONE et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Missions de base

- L'accompagnement de l'enfant dans et en relation avec son milieu familial et son environnement social (consultations prénatales, consultations pour enfants, accompagnement à domicile, équipes SOS-enfants, ONE-Adoption);
- L'accueil de l'enfant de 0 à 12 ans en dehors du milieu familial.

Missions transversales

- Le soutien à la parentalité
- La promotion de la santé et l'éducation à celle-ci
- La promotion de la formation continue des acteurs des politiques de l'enfance
- L'accompagnement et l'évaluation du travail des acteurs locaux
- L'information des parents et des futurs parents
- La réalisation de recherches
- L'analyse de la situation, de l'évolution des besoins et des expériences innovantes et, le cas échéant, la formulation de propositions d'initiatives nouvelles.

Principes d'action

Accessibilité pour tous (universalité), qualité des services offerts, bientraitance et partenariats.

Tous les tableaux relatifs à l'ONE sont extraits du « Rapport d'activités 2009 – Bilan d'une décennie » publié par l'ONE et consultable sur le site www.one.be.

3.2.1. L'accueil des enfants de 0 à 3 ans

Tableau 10. Les milieux d'accueil de la petite enfance en 2009

	Nombre de structures	Nombre de places	Enfants présents au moins un jour
	Mi	ilieux d'accueil subventionnés par l'ON	NE
Crèches	296	12.020	20.434
Prégardiennats	39	854	1.699
MCAE	187	2770	5.910
Accueillantes conventionnées	2.756	10.529	18.855
Crèche parentale	2	28	48
Maisons d'enfants et Haltes-garde- ries subv. par le FDS2	17	617	708
Total	3.297	26.818	47.654
	Milie	eux d'accueil non subventionnés par l'	ONE
Maisons d'enfants	372	6219	
Accueillantes autonomes	697	2670	
Haltes-garderies, etc.	113	1466	
Total	1.182	10.355	

Source : ONE, Rapport d'activité 2009-Bilan d'une décennie

Tableau II. Les services d'accueil spécialisés de la petite enfance en 2009

	Nombre de services	Nombre de journées
Agréés	15	
Subsidiés	14	26.499

Source : ONE, Rapport d'activité 2009-Bilan d'une décennie

Ces services accueillent de jour comme de nuit des enfants dont les parents connaissent de graves difficultés qui les empêchent momentanément d'en assurer la garde effective. Le placement peut être demandé par les parents, par les travailleurs médico-sociaux (T.M.S.) de l'ONE ou par les CPAS, hôpitaux, par les services « enfants en danger » ainsi que par les Tribunaux de la Jeunesse, les Services d'Aide à la Jeunesse ou les Services de Protection judiciaire.

L'ONE organise par ailleurs lui-même deux services d'accueil spécialisé : «La Nacelle» à Mons et le SASPE « Reine Astrid » à La Hulpe.

Tableau 12. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés

	Emplois	Equivalent temps plein
Encadrement		
Infirmier(e)s	493	278,30
Assistant(e)s socia(le)ux	789	377,30
Puéricultrice(teur)s	4.972	3.575,40
Direction	212	95,60
Total encadrement	6.466	4.326,60
Logistique		
Cuisine	467	379,30
Entretien	754	474,70
Administration	254	108,60
Autre	140	76,90
Total logistique	1.615	1.039,50

Source : ONE, Cadastre de l'emploi - Données au 1 er avril 2009

Le cadastre de l'emploi de l'ONE recense les emplois présents dans les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE exclusivement.

3.2.2. L'accueil des enfants durant leur temps libre

Durant l'année budgétaire 2009, 9.199.589 journées de présence d'enfants ont été subventionnées.

En date du 31 décembre 2009, 214 communes (ce qui représente 78,7% des communes) ont bénéficié d'une subvention de coordination destinée à la rémunération du coordinateur-trice de l'accueil temps libre ainsi qu'à ses frais de fonctionnement.

Tableau 13. Les EDD

	Reconnus	Subsidiés par l'ONE
Pouvoirs organisateurs	255	214
Sites	351	277

Source : ONE, Rapport d'activité 2009-Bilan d'une décennie

Les écoles de devoirs accueillent les enfants sans discrimination, notamment ceux qui connaissent des difficultés sur le plan social, économique et/ou culturel ou face à la maîtrise imparfaite de la langue française de leurs parents. On observe leur implantation majoritairement dans les grands centres urbains, le long du sillon Sambre et Meuse et dans le Hainaut.

Tableau 14. Les centres de vacances

	Nombre de centres subventionnés	Nombre d'enfants	Nombre de journées
Plaines	1.061	147.846	1.249.437
Séjours	227	15.700	156.792
Camps	1.024	25.577	288.889
Total	2.312	189.123	1.695.118

Source : ONE, Rapport d'activité 2009-Bilan d'une décennie

Les centres de vacances sont des « services d'accueil » d'enfants pendant les vacances, encadrés par des équipes d'animation qualifiées et qui ont pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires ». Le temps des vacances est un temps de rupture face au rythme scolaire où la place est faite au plaisir d'activités d'amusement et de détente.

3.2.3. L'accompagnement

L'accompagnement du jeune enfant dans et en relation avec son milieu familial et son environnement social, autre principale mission de l'ONE, se concrétise notamment dans les services gratuits que sont les consultations et les équipes SOS-enfants. Ce secteur a pour objectif la surveillance et la promotion de la santé de la future mère et de l'enfant ainsi que le soutien aux parents.

Tableau 15. Les consultations en 2009

	Nombre
Consultations prénatales	44
Consultations hospitalières	24
Consultations de quartier	20
Nombre de femmes enceintes suivies (inscrites annuelles)	21 949
Consultations pour enfants	634
Consultations pour enfants	373
Antennes	161
Maisons de l'enfance	2
Consultations périodiques	92
Cars sanitaires	6
Enfants inscrits dans les consultations (hors cars)	146 288
Travailleurs médico-sociaux (TMS)	655,4 ETP

Source : ONE, Rapport d'activité 2009-Bilan d'une décennie

Tableau 16. Les équipes SOS-Enfants en 2009

Équipes SOS-Enfants postnatales	14
Équipes SOS-Enfants anténatales	3
Enfants* pris en charge par les équipes SOS	3.975
Travailleurs des équipes (psychologues, AS, pédiatres, pédopsychiatres, juristes, secrétaires)	93 ETP
Référent(e)s Maltraitance ONE	6,2 ETP
* maltraités ou à risque de maltraitance	

Source : ONE, Rapport d'activité 2009-Bilan d'une décennie

Les équipes SOS Enfants ont pour mission de prévenir et traiter des situations d'enfants victimes de maltraitance physique, psychologique, sexuelle, institutionnelle ou de négligence.

La pluridisciplinarité est le fondement des équipes SOS Enfants : elle permet d'introduire, dans les interventions auprès de l'enfant et de la famille, les aspects sociaux, psychologiques, médicaux et juridiques, et donc de considérer la situation de l'enfant maltraité et de son entourage de façon globale.

Les référent(e)s maltraitances ont pour mission de soutenir et d'orienter les agents de terrain de l'ONE (T.M.S. et médecins de consultations) confrontés à des situations de maltraitance, via un accompagnement individuel de l'agent ou un travail à dimension collective.

Leur répartition géographique dépend de la densité des T.M.S.

3.3. L'Aide à la Jeunesse

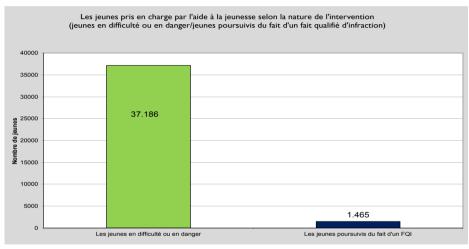
Depuis le 1er janvier 2010, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection judiciaires (SPJ) encodent dans la base de données Sigmajed toutes les interventions qu'ils réalisent au profit des jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse : intervention dans le cadre de la permanence sociale pour les SAJ, investigations sociales, réorientation vers les services de première ligne, suivi des délégués, aide dans le milieu de vie par un service mandaté, hébergement, ... Un encodage exhaustif des interventions permet d'avoir une vue plus complète, et donc plus proche de la réalité, du travail des SAJ et SPJ.

Jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse.

En 2010, 38.651 jeunes ont eu au moins un contact avec un service d'aide à la jeunesse (SAJ) ou un service de protection judiciaire (SPJ), ce qui représente 4 % des jeunes de moins de 18 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Jeunes en difficulté ou en danger/Jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction

Figure 6



Source : DGAJ - Sigmajed

96 % des jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse en 2010 sont des jeunes en difficulté ou en danger⁴. Seuls 4 % d'entre eux ont été pris en charge uniquement parce qu'ils avaient commis ou étaient suspectés d'avoir commis un fait qualifié infraction (FQI).

⁴ Parmi les jeunes en difficulté ou en danger pris en charge par les SAJ/SPJ en 2010, 2.300 jeunes ont fait également l'objet d'une mesure du tribunal de la jeunesse suite à des FQI en 2010, soit 6 % des jeunes en difficulté ou en danger aidés par les SAJ/SPJ.

Jeunes pris en charge pour la première fois

En 2010, 13.841 jeunes en difficulté ou en danger se sont adressés ou ont été orientés pour la première fois vers l'aide à la jeunesse. Ils représentent 37 % des jeunes en difficulté ou en danger pris en charge par les SAJ/SPJ en 2010.

Pour 15.589 jeunes pour lesquels une demande d'aide a été introduite au SAJ en 2010, nous disposons d'information à propos de la ou des personnes qui ont introduit la demande⁵.

- Près d'une fois sur deux (47 % des jeunes), ce sont les usagers eux-mêmes (le jeunes, ses parents, ses familiers) qui demandent l'aide du SAJ.
- Trois fois sur 10 (30 % des jeunes), une demande d'intervention provient du Parquet ou de la police.
- Pour plus d'un quart des jeunes, une demande d'intervention émane d'un ou de plusieurs services de première ligne (Ecole, équipe SOS-Enfants, Hôpitaux, ...).

Jeunes qui ont vu leur prise en charge se terminer

15.391 jeunes ont vu leur prise en charge se terminer en 2010.

Nous disposons d'informations sur les raisons de la clôture du dossier pour 12.902 jeunes.

• Trois fois sur cinq (7.639 jeunes), le dossier est clôturé parce qu'il n'y a pas ou plus de difficulté ou de danger ou parce que le jeune et sa famille ne souhaitent pas l'aide proposée face à une situation de difficulté.

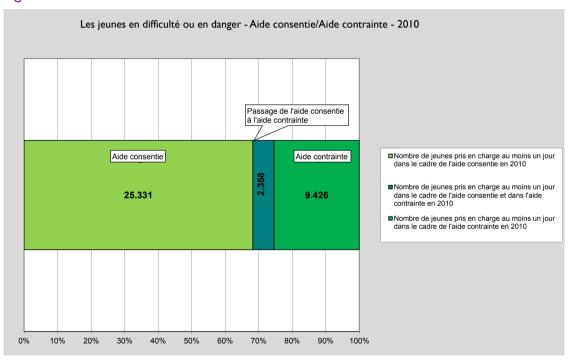
⁵ Une demande d'aide en faveur d'un jeune peut provenir de plusieurs personnes : un familier, le Parquet, un service de première ligne, par exemple.

- Plus d'un quart des jeunes (3.597) ont été réorientés vers un service de première ligne au moment de la clôture du dossier. Une fois sur trois, le service vers lequel le jeune est réorienté est une AMO (1.187 jeunes).
- Dans 15 % des cas, la situation est réorientée vers un intervenant de la sphère judiciaire au moment de la clôture du dossier (Parquet, police, procédure civile en cas de séparation parentale, avocat, ...). Près d'une fois sur deux, il s'agit d'une réorientation vers une procédure civile en lien avec une séparation parentale.
- 6 % des jeunes (772) sont sortis de l'aide à la jeunesse parce qu'ils sont devenus majeurs.

Aide consentie/aide contrainte

Le décret du 4 mars 1991 prévoit d'apporter prioritairement une aide sociale (et non judiciaire) à des problèmes sociaux. Le recours à l'aide contrainte ne doit intervenir qu'en cas de danger grave pour l'enfant et lorsque le conseiller de l'aide à la jeunesse n'a pas pu recueillir l'accord du jeune de plus de 14 ans et de ses parents sur une mesure d'aide.

Figure 7



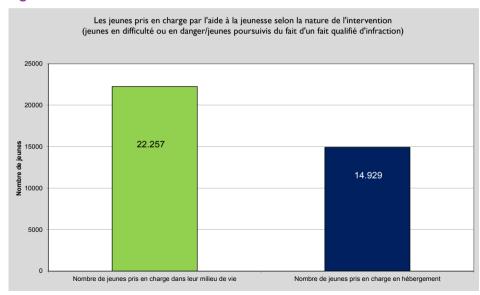
Source: DGAJ - Sigmajed

- Plus de deux tiers des jeunes (25.331) ont été aidés dans le cadre de l'aide consentie (orientation et accompagnement dans le cadre de la permanence sociale ou des investigations sociales, mise en œuvre d'un programme d'aide, ...).
- Un quart des jeunes (9.426) ont été suivis uniquement dans le cadre de mesures d'aide contrainte.
- 6 % des jeunes pris en charge en 2010 (2.358) ont fait l'objet à la fois d'une intervention du SAJ et d'une mesure d'aide contrainte par le SPJ suite à un jugement rendu par le tribunal de la jeunesse sur base de l'article 38 du décret. Il s'agit là des jeunes qui ont vu leur situation judiciarisée en 2010.

Aide dans le milieu de vie/Prise en charge hors du milieu de vie

Le retrait du milieu familial de vie doit intervenir uniquement lorsqu'aucune autre mesure ne peut assurer la sécurité du jeune. Cet éloignement du milieu de vie doit être de courte durée.

Figure 8



Source: DGAJ - Sigmajed

- Trois jeunes sur cinq ont été pris en charge dans leur milieu familial de vie. Certains ont uniquement eu des contacts avec un délégué, d'autres ont été aidés par un service agréé de l'aide à la jeunesse comme un SAIE ou un COE.
- Deux jeunes sur cinq ont eu une période d'hébergement en dehors de leur milieu familial de vie en 2010. L'expérience du placement de ces jeunes est très variable : de quelques jours (voire une seule nuit) à 365 jours (qui se cumulent aux placements des années antérieures), placement en famille d'accueil chez des familiers ou placement dans un service d'accueil et d'aide éducative (SAAE), placement en urgence ou prise en charge dans un service résidentiel ayant une mission spécifique d'observation et d'orientation, ...

3.4. La Culture

Pour ce qui est des services soutenus par la Direction générale de la Culture, il faut rappeler que nombreux sont les centres culturels, les bibliothèques, les musées qui organisent des animations à destination des enfants, des jeunes et des écoles :

- chaque bibliothèque organise une section « enfance et jeunesse » : pour plus d'informations voir www.bibliotheques. be/fr/homepage/;
- des compagnies théâtrales et des créations qui visent spécifiquement l'enfance sont soutenues par la Direction générale des Arts de la Scène : une liste complète des compagnies agréées ou soutenues par un contrat-programme figure sur www.artscene.cfwb.be, rubrique « Théâtre », puis « Théâtre Enfance et Jeunesse ».;
- le rôle des services des « Musiques non classiques » et de la « Diffusion » de la Direction générale des Arts de la Scène est à souligner.

La liste des centres culturels figure sur le site : www.centresculturels.cfwb.be.

3.4.1. Les centres d'expression et de créativité

Les CEC comme on les appelle communément sont des associations qui mènent des actions favorisant le développement culturel des individus et des groupes par l'expression et/ou la créativité, par la mise en œuvre de pratiques artistiques, afin que chacun puisse se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle. La démarche des associations s'inscrit dans une perspective d'émancipation sociale et culturelle et favorise l'expression citoyenne.

Parmi les 160 CEC subsidiés par le service de l'Education permanente de la Direction générale de la Culture, 127 travaillent avec des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Pour en savoir plus, voir le site : www.educperm.cfwb.be

3.4.2. Le service de la Jeunesse

Le service de la Jeunesse reconnaît et subventionne des associations ou des projets qui ciblent les jeunes. Pour les différentes catégories d'agrément et de subvention, on trouvera toutes les informations sur le site www.servicejeunesse.cfwb.be.

Les organisations et groupements de jeunesse

L'objectif des organisations de jeunes agréés est de favoriser le développement d'une citoyenneté responsable active, critique et solidaire chez les jeunes par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion d'activités socioculturelles et d'Education permanente.

Certaines associations sont reconnues temporairement en qualité de groupements de jeunesse à condition qu'elles soient soit :

- une assocation ayant une activité à destination des jeunes cohérente avec les finalités des OJ agréées ;
- une organisation internationale ayant son secrétariat ou son siège central en Belgique et à laquelle au moins une OJ est affiliée;
- une organisation sectorielle dont l'objectif est de défendre et valoriser les pratiques professionnelles du secteur et les cadres réglementaires.

Tableau 17. Les organisations de jeunesse

Organisations de jeunesse reconnues	Nombre d'organisations de jeunesse
Fédérations d'organisations de jeunesse	5
Fédérations de centres de jeunes	8
Mouvements thématiques	16
Mouvements de jeunesse	6
Services jeunesse	51
Total	86
Groupements de jeunesse	3
dont admises dans des dispositifs particuliers	
Éducation des jeunes aux médias	l l
Animation dans les écoles	5
Formation et expertise pédagogique	5
Sensibilisation politique et étudiante	7
Décentralisation mouvements	6

Source : Service Jeunesse, Direction générale de la Culture

Les maisons et centres de jeunes

L'objectif des associations agréées comme centre de jeunes est de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable et solidaire, principalement chez les jeunes de I2 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création.

Tableau 18. Les maisons et centres de jeunes

	Maisons de jeunes	Centres de rencontres et d'hébergement	Centres d'information des jeunes
Bruxelles	25	2	5
Brabant wallon	9	0	2
Hainaut	40	5	7
Liège	44	6	6
Namur	19	5	4
Luxembourg	9	4	1
Total	146	22	25
dont admises dans des dispositifs particuliers			
«politique socioculturelle d'égalité des chances»	34		
«aide permanente à l'expression et à la création des jeunes»	8		
« décentralisation »	11		
« partenariat ».			Ш

Source : Service Jeunesse, Direction générale de la Culture

La circulaire « Soutiens aux projets jeunes »

Une circulaire de « Soutiens aux projets jeunes » est entrée en application le 1 er juillet 2007. Le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le monde associatif, a décliné en 6 objectifs les différents soutiens accordés à des projets jeunes.

Tableau 19. Soutiens aux projets jeunes

2010	Demandes introduites	Projets subventionnés
Coopération jeunes	58	42
Coopération jeunes en été	29	28
Expressions jeunes	44	35
Créations jeunes	48	38
Diffusion jeunes	20	16
Envol	0	0
Innovation dans les associations	31	18

Source : Service Jeunesse, Direction générale de la Culture

La formation

Le service Jeunesse soutient également des formations organisées par les associations du secteur, spécifiques aux centres de vacances ou aux écoles de devoirs. Relevons particulièrement la formation des coordinateurs et animateurs de centres de vacances, formations qui ciblent directement des jeunes.

2011 a vu l'adoption de l'arrêté relatif aux formations qualifiantes en écoles de devoirs⁶.

⁶ l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 06 2011 relatif à la formation qualifiante d'animateur et de coordinateur en école de devoirs et aux équivalences aux brevets d'animateur et de coordinateur en école de devoirs prend effet au 1er septembre 2011

Tableau 20. Formation de coordinateurs et d'animateurs

Formation de coordinateurs et d'animateurs en centres de vacances						
	Animateurs	Animatrices	Coordinateurs	Coordinatrices		
Brevets délivrés	6.247	9.023	470	612		
Équivalences délivrées	5.144	11.668	339	311		
	organismes habilités	heures de formation	nombre de partici- pants à l module de formation			
Formation d'animateurs	29	12.427 h	9.528			
Formation de coordinateur	14	1.762 h	699			
	Formation de coordi	nateurs et d'animateurs e	n écoles de devoirs(a)			
	organismes habilités pour dispenser la for- mation	heures de formation organisées en 2009	participants à une formation	ont terminé le parcours		
Animateurs	I	63	21	5		
Coordinateurs	I	126	6	4		

⁽a) Ces renseignements sont donnés à titre informatif dans la mesure où l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 06 2011 relatif à la formation qualifiante d'animateur et de coordinateur en école de devoirs et aux équivalences aux brevets d'animateur et de coordinateur en école de devoirs prend effet au 1er septembre 2011.

Source : Service Jeunesse, Direction générale de la Culture

3.5. Le Sport

La direction générale du Sport (mieux connue comme l'Adeps) initie et coordonne nombre d'actions à destination de la jeunesse francophone via ses différents services.

Les 17 centres sportifs de l'ADEPS, sans oublier le centre des Arcs en montagne (Haute-Savoie), accueillent chaque année élèves et étudiants durant l'année scolaire, selon trois formules :

- les journées sportives (une journée de découverte sportive dans un centre ADEPS) ;
- les mi-temps pédagogiques (une semaine en résidentiel ou en externat dans un centre ADEPS, associant pour moitié le sport et pour moitié les activités culturelles) ;
- les séjours sportifs (une semaine de sport à plein temps en résidentiel dans un centre ADEPS).

Aux activités scolaires s'ajoute l'accueil des jeunes en stages sportifs durant les vacances réparties à travers toute l'année. Certains événements sportifs comme les cross remportent un vif succès dans l'enseignement fondamental. L'opération Mon Club Mon Ecole stimule depuis 2011 les synergies entre écoles et clubs sportifs locaux. Au niveau du secondaire, le Rhéto Trophée stimule chaque année des centaines d'étudiants dans la poursuite de l'excellence.

La direction Sport pour Tous

- coordonne chaque année près de 800 Points Verts, rendez-vous dominicaux prisés par un public familial (marche, orientation, VTT) répartis à travers toute la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- organise plusieurs événements destinés à tous les publics, enfants compris (Trophée Commune sportive, Sport Défi Famille, Raid familial d'orientation, ainsi que Sport Sans Limite destiné à favoriser la mixité valides-moins valides)
- apporte une collaboration bienvenue à diverses initiatives estivales (Beau Vélo de Ravel avec la RTBF, Le Club des Enfants avec RTL) tandis que les centres de conseil du sport de l'ADEPS soutiennent activement Eté Sport et Eté Jeunes.

L'Adeps encourage de plus le sport à l'échelon communal toute l'année durant via les centres sportifs locaux.

Enfin, le service des Subventions subsidie les fédérations sportives que la DG Sport a reconnues, lesquelles totalisent près de 500.000 jeunes (sans compter les 160.000 footballeurs affiliés à une fédération francophone, en instance d'agréation).

La direction de la Vie fédérale aide les jeunes sportifs de haut niveau à concilier études et pratique sportive (et les oriente dans la préparation de leur après-carrière sportive).

3.6. La Santé

À partir des publications récentes de la direction générale de la Santé, il nous a semblé intéressant de relever les données qui suivent.

Si vous souhaitez obtenir des informations quantifiées en matière de santé, la Cellule statistiques naissances-décès collabore avec la cellule « informations socio-sanitaires » pour la publication et la mise à disposition des données. Tout renseignement peut être demandé à l'adresse donnees.sante@cfwb.be.

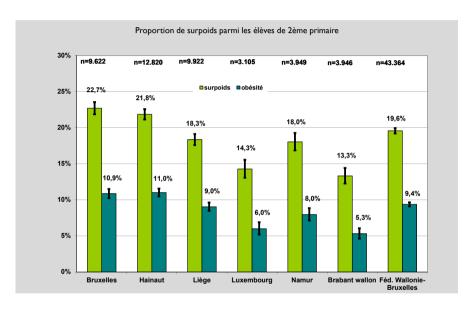
Tableau 21. Les causes spécificques de décès des moins de 25 ans et par sexe

Causes spécifiques de décès des moins de 25 ans et par sexe, Wallonie 2005				
	Hommes < 25 ans	Femmes < 25 ans		
Tumeurs (C00-D48)	4,3	8,2		
dont leucémies (C81-C96)	1,5	3		
Maladies cardiovasculaires (100-199)	2,4	4,4		
dont maladies cérébrovasculaires (160-169)	0,6	1,3		
Accidents (V01-X59)	40,1	20,1		
dont accidents de la circulation (V01-V99)	33,1	14,5		
dont autres causes externes accidentelles	7,0	5,7		
Suicide (X60-X84)	11,2	5,7		
Diabète (E10-E14)	I	1		
Maladies chroniques voies respiratoires (J40-J47)	I	0		
Autres	40,7	59,7		

Source : Bulletin statistique de décès d'une personne âgée de moins de 25 ans ; DG Santé – Fédération Wallonie-Bruxelles

Les principales causes de décès chez les enfants et les jeunes sont liées aux traumatismes, conséquences d'accidents de la route et/ou de suicide. En effet, les accidents de circulation touchent tout particulièrement les jeunes de moins de 25 ans et significativement plus les garçons que les filles. Quant aux suicides, ils représentent la seconde cause de mortalité chez les garçons de 15-24 ans et la troisième cause de décès chez les filles.

Figure 9



Source: Données médicales scolaires 2007-2010; DG Santé – Fédération Wallonie-Bruxelles en collaboration avec le SIPES.

Pour l'année scolaire 2009-2010, on observe que la proportion de surpoids (obésité comprise) parmi les élèves de 2ème primaire, est significativement la plus élevée à Bruxelles et dans la Province du Hainaut alors qu'elle est la plus faible dans le Brabant Wallon et la Province du Luxembourg. On observe la même tendance en fonction des provinces quelle que soit la classe (lère, 3ème maternelle et 6ème primaire) ou l'année scolaire considérée (2007-2008/2008-2009).

4. Budget

Tableau 22. Les dépenses prévues en 2010

DO		Activité		2010 initial (en 1000 €)
11	Services généraux	16	Observatoire de l'Enfance	211
11		17	Cellule Maltraitance	200
11		19	Conseil de l'éducation aux médias	88
		37	Protection des droits de l'enfant	35
		38	Démocratie ou barbarie	20
15	Infrastructure	27	Maisons de jeunes	200
16	Santé	24 (partim)	Vaccination	6.003
		25 (partim)	Dépistage anomalies métaboliques	840
			Dépistage surdité	383
		Programme 3	Promotion de la santé à l'école	18.891
17	Aide à la jeunesse			235.912
19	Enfance			225.408
20	Culture	13 (partim)	Arrêté Culture-École	156
21		12 (partim)	Diffusion des arts de la scène dans le cadre scolaire	537
21		25	Théâtres pour l'enfance et la jeunesse	4.094
21		37 (partim)	Jeunesses musicales	976

DO		Activité		2010 initial (en 1000 €)
22		25 (partim)	Livre de jeunesse	250
23		Programme 2	Jeunesse	27.900
26	Sport (b)	21 (partim)	Eté Sport	950
		32	Plaines de jeux	335
		34	Insertion sociale par le sport	450
		35 (partim)	Fédérations sportives scolaires	657
			Promotion du sport à l'école	975
			Matériel de psychomotricité	240
Ch. III (partim)	Enseignement (c)			6.210.284
Total	Enfance et Jeunesse (a) (d)			6.735.695
Total	Dépenses Fédération Wallonie- Bruxelles			8.595.529

⁽a) non compris le BIJ

Source : Direction générale du Budget – Calculs Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Nous proposons ici une estimation minimale de la part du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pour cible directe les enfants ou les jeunes (à partir des intitulés du budget) : elle représente 78,4 %.

⁽b) non compris les centres Adeps ou le soutien aux fédérations

⁽c) non compris les académies, la recherche et les enseignements à distance et de promotion sociale

⁽d) crédits non dissociés

5. La qualité de vie à l'école

Dans une enquête auprès de 1000 jeunes du premier degré de l'enseignement secondaire, l'Observatoire a exploré le point de vue des élèves sur leurs conditions de vie à l'école et l'acquisition de compétences sociales

Nous ne résistons donc pas à la tentation de partager avec vous dans ce Mémento deux résultats issus de cette enquête.

Le premier résultat illustre la prévalence des différentes formes d'implication et de participation des enfants dans l'école et le système scolaire.

Tableau 23. L'avis des élèves sur les différentes formes d'implication et de participation à l'école

Mes idées, mes avis, mes suggestions	Je ne donne jamais mon avis à mes profs	non jamais	non rarement	oui souvent	oui toujours
Je peux exprimer un avis différent de celui de mon professeur	16,0	10,0	30,0	32,0	11,0
Mes idées, mes avis, mes suggestions sont pris en compte par mes professeurs	23,0	7,0	30,0	36,0	4,0

Source : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'aide à la Jeunesse, Enquête sur les conditions de vie, l'acquisition de compétences sociales et les différentes formes d'implication et de participation des élèves du ler degré de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française, novembre 2010.

Le droit à être écouté et entendu dans toute question qui les concerne est un droit fondamental inscrit dans la convention internationale des droits de l'enfant. Le moins que l'on puisse dire est que ce droit ne semble guère cultivé dans l'enceinte scolaire : seuls 4 élèves sur 10 estiment en effet qu'ils peuvent exprimer un avis différent de celui de leurs professeurs ou que leur avis est pris en compte par eux. Ces résultats ne font, malheureusement, que confirmer une tendance déjà clairement diagnostiquée dans une précédente enquête réalisée en 2006 sur la participation : il y a clairement, au sein des écoles, une marge de progression appréciable en matière de dialogue avec les élèves sur toutes les décisions qui les concernent

Le second résultat relate les différents éléments qui pourraient aider les élèves à apprendre plus facilement.

Tableau 24. Ce qui pourrait aider les élèves à apprendre plus facilement à l'école

	Réponses négatives (%)	Réponses positives (%)
Bien répartir les devoirs et les tests (pas tous en même temps)	5	95
Avoir le temps pour répondre aux contrôles	6	94
Un professeur qui explique mieux	9	91
Pouvoir remettre mes cours en ordre après une absence	10	90
Pouvoir poser plus facilement des questions aux professeurs	П	89
Faire des travaux de groupe	20	80
Suivre les cours de manière ludique	25	75

Source : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'aide à la Jeunesse, Enquête sur les conditions de vie, l'acquisition de compétences sociales et les différentes formes d'implication et de participation des élèves du ler degré de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française, novembre 2010.

Comme on le voit, la question de la gestion du temps est jugée centrale par les élèves : mieux répartir les devoirs et les tests et avoir le temps pour répondre aux contrôles sont deux éléments qui sont majoritairement plébiscités. De même que la mise à niveau après une absence.

Il y a également une réelle attente des élèves vis-à-vis des professeurs en termes de qualité des explications et d'interaction : on ne peut que souligner à ce propos que près de 9 élèves sur 10 souhaitent pouvoir poser plus facilement des questions aux professeurs. Il y a décidément quelque chose comme une opportunité insuffisamment exploitée au niveau du dialogue entre professeurs et élèves et ces résultats confortent le diagnostic sur la marge de progression possible quant au droit à la participation en contexte scolaire.

Enfin, même si ces élèves n'ont lu ni Piaget, ni Rabelais, ils semblent «spontanément» adeptes de l'apprentissage par les pairs et du gai savoir.

Les tendances que l'on vient d'évoquer ne constituent qu'une partie des enseignements que l'on peut tirer de cette enquête. Nous ne pouvons, pour ces compléments d'information, que renvoyer les personnes intéressées à la publication complète disponible sur le site de l'OEJAJ à l'adresse suivante : www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=6254

6. Liste des tableaux

Tableau T. La population en 2008	6
Tableau 2. La population en 2009	7
Tableau 3. Quelques déterminants de l'âge adulte	10
Tableau 4. La population selon les groupes d'âge	11
Tableau 5. La population de moins de 30 ans	13
Tableau 6. La part des mineurs dans la population	14
Tableau 7. Nombre d'établissements scolaires en 2009-2010	18
Tableau 8. Population scolaire en 2009-2010	19
Tableau 9. Les boursiers	20
Tableau 10. Les milieux d'accueil de la petite enfance en 2009	24
Tableau II. Les services d'accueil spécialisés de la petite enfance en 2009	25
Tableau 12. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés	26
Tableau 13. Les EDD	27

Tableau 14. Les centres de vacances	. 28
Tableau 15. Les consultations en 2009	. 29
Tableau 16. Les équipes SOS-Enfants en 2009	. 30
Tableau 17. Les organisations de jeunesse	.41
Tableau 18. Les maisons et centres de jeunes	. 43
Tableau 19. Soutiens aux projets jeunes	. 44
Tableau 20. Formation de coordinateurs et d'animateurs	. 46
Tableau 21. Causes spécifiques de décès des moins de 25 ans et par sexe	. 49
Tableau 22. Les dépenses prévues en 2010	. 52
Tableau 23. L'avis des élèves sur les différentes formes d'implication et de participation à l'école	. 54
Tableau 24. Ce qui pourrait aider les élèves à apprendre plus facilement à l'école	. 55

7. Liste des figures

Figure I.Taux de natalité	9
Figure 2. Pyramide des âges au 1er janvier 2010	12
Figure 3. Perspectives de population - Part des 0 à 14 ans dans la population	16
Figure 4. Perspectives de population - Nombre de + 65 ans pour 100 personnes de 0-14 ans	17
Figure 5. Situation scolaire en 2008-2009 des élèves entrés en primaire en 2005, selon l'âge	21
Figure 6. Les jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse selon la nature de l'intervention	32
Figure 7. Les jeunes en difficulté ou en danger - Aide consentie/Aide contrainte - 2010	35
Figure 8. Les jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse selon la nature de l'intervention	37
Figure 9. Proportion de surpoids parmi les élèves de 2ème primaire	51





Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue du Commerce 68 A

B - 1040 Bruxelles

Tél.: +32 (0) 2 413 37 65

Courriel: observatoire.en fance-jeunesse@cfwb.be

Site: http://www.oejaj.cfwb.be

Éditeur responsable : Frédéric DELCOR, Secrétaire général. 44, bd Léopold II, 1080 Bruxelles. Dépot légal : D/2011/8651/2